

DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Compte rendu de l'IME LELOUP

Les questions 14,13,3 sont traitées simultanément

Etat des lieux – Présentation de repères statistiques source RERS

La classification des handicaps pose question. Alors que le handicap sensoriel est précis, la notion de handicap mental recouvre un champ de pathologie très large, imprécis et concerne des réalités très différentes. Pourtant il s'agit de 54% des personnes dites « handicapées » qui sont concernées.

- Nécessité de restructuration de l'ensemble du système éducatif
Qu'attend t-on de l'école pour les jeunes qui sont en grande difficulté
L'école fabrique ses exclus.
- Se poser la question de la finalité de l'intégration
Veut-on normaliser l'enfant ou prendre en compte sa différence ?
Le point de départ doit-être la notion de « besoins spécifiques »
- Il y a un danger à penser que c'est seulement à l'école d'apporter les besoins spécifiques aux jeunes handicapés.
Nécessité d'établir des passerelles entre les différentes structures qui peuvent prendre en charge les enfants handicapés.
L'enfant n'est pas seulement un écolier, il est aussi un jeune dans sa ville, dans son quartier.

à propos de l'enfant en difficulté :

Il conviendrait de prendre en compte les différentes formes d'intelligence afin de casser les jugements de valeur.

Prendre en compte « le savoir devenir » et pas simplement « le savoir faire » et « le savoir être »

à propos de l'intégration :

S'inspirer du système québécois qui définit la capacité d'un enfant handicapé à partir d'une échelle de compétence, ce qui facilite le choix de son intégration.

La question du « tout intégratif » est posée : une intégration c'est aussi une intégration partagée entre le monde éducatif, scolaire, professionnel.

Comment l'école réagit-elle face à cette intégration partielle ?

Comment l'ensemble des structures référentes peuvent elles travailler ensemble ?

La notion de capacité financière à favoriser de tels dispositifs est mise en avant. Il faut mettre en place des systèmes plus souples, y affecter des budgets spécifiques si l'on veut réaliser des intégrations partielles répondant davantage aux besoins spécifiques des enfants.

Il faut permettre une plus grande participation des parents en leur donnant les moyens, les facilités pour aider à installer ces dispositifs.

L'image de l'établissement spécialisé ségrégatif et de l'école intégrative est dévalorisante et ne met pas en évidence la nécessaire complémentarité.

A cet égard la nécessité de développer les capacités d'accueil en établissement spécialisé est soulevée.

Le maintien et le développement de postes d'enseignant de l'éducation nationale s'avèrent être une nécessité.

Les moyens sont différents selon le type de handicap. Les CLIS de type 1 sont très défavorisées par rapport aux CLIS handicap sensoriels.

Partir des compétences des élèves d'établissements spécialisés pour faire connaître les établissements aux élèves de l'école.

L'intégration quand elle est possible doit obligatoirement s'appuyer sur le projet de l'élève. Pourquoi intègre t-on ? pour qui en fait ?

A l'heure actuelle s'agit-il d'une intégration quand on met un enfant en CLIS. N'est-ce pas plutôt une mesure économique voulant régler le problème de l'intégration ?

Il faut penser à d'autres lieux que l'école pour faire de l'intégration.

L'intégration s'accompagne d'un lot de difficultés et de souffrance par manque de connaissance du handicap pour les enseignants. Il faut développer l'information en formation initiale.

Après l'école que fait-on des jeunes qui ont bénéficié d'une intégration ?. Notre société ne répond pas. Quel est le devenir de ces personnes ? Auront-ils les moyens de se réaliser en tant qu'individus ?.

Avant toute chose, il faut commencer par un diagnostic de l'enfant. Cela nécessite l'acceptation de ce diagnostic par la famille, d'où la nécessité d'un accompagnement puis d'une orientation (propositions doivent permettre l'accès à plusieurs filières).

Pour donner des réussites dans les CLIS, il faut donner des moyens (SESSAD plus nombreux postes AVS multipliés).

A force de vouloir intégrer à tout prix ne passe-t-on pas à côté de la spécificité de chacun ?

Réfléchir à la façon dont on nomme les lieux. On doit parler d'école même pour un I.M.E.

L'intégration doit-être le projet de toute une équipe que ce soit à l'école ou dans un I.M.E.

Quand il s'agit de l'équipe d'un IME, il faut aussi considérer que les « affaires scolaires » sont aussi le fait de toute cette équipe.

La notion de handicap social va apparaître dans notre société et rien n'aura empêché son installation.

Permettre quand on travaille avec des handicapés mentaux de prendre le temps.

Permettre le travail en partenariat de toutes les personnes qui travaillent autour du handicap.

La préoccupation des parents, c'est aussi la question du travail. Comment assouplir le « système ordinaire » pour qu'ils puissent faire un apprentissage. Comment tenir compte des autres formes d'intelligence du jeune, de ses compétences ?

Faut-il un diplôme pour que ce jeune soit reconnu dans le monde professionnel ?

La notion de « passerelle » entre écoles et établissements spécialisés doit être développée et avoir une réalité effective.

Dépasser les notions de territorialité dans le choix de la CLIS et prendre compte les besoins de l'enfant.